



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
BUREAU REGIONAL DE L'EUROPE
COPENHAGUE

COMITÉ RÉGIONAL DE L'EUROPE
Cinquante et unième session, Madrid, 10 – 13 septembre 2001

RÉSOLUTION

EUR/RC51/R7
12 septembre 2001
10646M
ORIGINAL : ANGLAIS

LA SANTE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE SOMMET MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Comité régional,

Conscient du processus préparatoire en vue du Sommet mondial sur le développement durable, conformément à la décision prise par la résolution A/RES/55/199 (décembre 2000) de l'Assemblée générale des Nations Unies ;

Rappelant que le programme Action 21 (programme d'action mondial en matière de développement durable) souligne notamment l'importance de la protection et de la promotion de la santé humaine et invite les pays à élaborer des plans relatifs à des actions prioritaires dans des domaines de programme tels que a) les mesures visant à répondre aux besoins en matière de soins de santé primaires, b) la lutte contre les maladies transmissibles, c) la protection des groupes vulnérables, d) l'action visant à relever le défi de la santé dans les villes et e) la réduction des risques sanitaires dus à la pollution de l'environnement et aux dangers environnementaux ;

Prenant note de la Réunion ministérielle régionale européenne, qui doit se tenir à Genève les 24 et 25 septembre 2001, pour examiner les progrès accomplis depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en 1992, et pour définir les orientations, priorités et mesures de suivi essentielles, en vue de contribuer au processus de préparation en vue du Sommet mondial qui aura lieu à Johannesburg (Afrique du Sud) en septembre 2002 ;

Reconnaissant que la santé est devenue un sujet de préoccupation crucial en matière de développement, car elle contribue au développement durable et est un indicateur de ce dernier ;

Soulignant que la protection et la promotion de la santé sont essentielles pour l'ensemble du processus d'éradication de la pauvreté et de développement humain ;

Reconnaissant que de nombreux problèmes de santé continueront à être exacerbés par la pollution de l'air, notamment due à la fumée de tabac, le bruit, les déficiences de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, l'élimination inappropriée des déchets, la contamination chimique ou radioactive, les intoxications, le surpeuplement et les dangers physiques liés à la croissance de villes densément peuplées et que les changements climatiques peuvent avoir, à long terme, de profondes conséquences pour la santé ;

Convaincu que la Quatrième Conférence ministérielle européenne sur l'environnement et la santé, qui se tiendra en Hongrie en 2004, catalysera des actions complémentaires ;

1. DEMANDE INSTAMMENT aux États membres :

- a) de faire participer activement le secteur sanitaire aux préparatifs nationaux en vue du Sommet mondial sur le développement durable ;
- b) d'aborder, au cours du processus préparatoire, les liens multiples entre la santé, l'environnement et le développement, en particulier les liens entre la santé et la réduction de la pauvreté ;
- c) d'aborder également les déterminants sous-jacents de la santé, en vue d'assurer un développement durable et des améliorations constantes de la santé ;

2. PRIE le directeur régional de prendre en compte les recommandations et les conclusions du Sommet mondial sur le développement durable lorsqu'il présentera au Comité régional pour approbation, en 2002, l'ordre du jour préliminaire de la Quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, établi par le Comité européen de l'environnement et de santé.